XLVI[es] Journées de l'Association d'Économie Sociale à Villeneuve d'Ascq
Jeudi 9 et vendredi 10 Septembre 2027

Appel à communication

Politiques sociales et transition écologique

Même si c'est de façon plus ou moins développée, force est de constater que les pays du Nord ont engagé depuis plusieurs années des politiques publiques de transition écologique de leur mode de développement. Ces politiques ne sont pas sans avoir des effets sociaux immédiats, différenciés, inégalitaires sur la vie quotidienne des populations : en particulier, les mesures écologiques mises en place (taxes carbone, normes environnementales, rénovation énergétique, transformation des mobilités) ont des impacts différents selon le niveau de revenu, le territoire suivant qu'il soit urbain, périurbain ou rural, la structure familiale, ou encore le type de logement ou de véhicule. Mettant en scène dans l'espace public une opposition en partie factice entre « fin du mois » (question sociale) et « fin du monde » (question écologique »), le mouvement en France des Gilets jaunes a clairement pu faire apparaître que la question de l'efficacité des politiques de transition écologique ne pouvait absolument pas s'envisager indépendamment de toute considération de justice sociale. Ce sont bien sûr les populations les plus précaires qui sont les plus exposées aux différents risques écologiques (canicules, inondations, précarité énergétique), sans compter les risques socioéconomiques liés aux transformations du travail et de l'emploi dans l'appareil de production (par exemple : agro-industries, automobiles thermiques, le secteur des énergies fossiles).

Dans ce contexte et compte tenu de ces nouveaux enjeux, les politiques sociales sont évidemment impactées et ne peuvent dès lors plus se penser et fonctionner comme elles le faisaient depuis l'après-guerre, dans le cadre d'un État social d'abord conçu pour accompagner le mode de développement croissantiste des trente glorieuses/du fordisme, puis, à partir des années 1980, reconfiguré pour prendre en charge les perdants du tout marché et de la mondialisation néolibérale.

Dès lors, les politiques sociales doivent-elles être de simples accompagnatrices des politiques environnementales, gérant désormais les perdants et autres laissés-pour-compte d'une écologie punitive ? Sont-elles désormais vouées à mettre en œuvre une sorte d'assistanat écologique ? Ou pire : une sorte de rustine pour restaurer autant que faire se peut une cohésion sociale de plus en plus en plus malmenée par des politiques écologiques insuffisantes (au regard des enjeux de moyen-long terme), voire par des politiques publiques carrément réactionnaires ? Ou bien au contraire, ne peuvent-elles pas être envisagées intrinsèquement comme de puissants leviers d'une transition écologique socialement soutenable ?

Les contributions à ce colloque se proposeront d'examiner les tenants et aboutissants de cette alternative, selon trois axes.

Quelle intégration de la question écologique dans la construction des politiques sociales ?

S'agissant des différentes politiques sociales actuellement mises en œuvre (aux niveaux européen, national et territorial) et des différents acteurs qui les mettent en œuvre d'une manière ou d'une autre (États, régions, départements, collectivités territoriales, ESS, entreprises « classiques », syndicats), dans quelle mesure tiennent-elles compte de la question écologique ? Existe-t-il des politiques sociales qui ambitionnent de fonctionner comme levier d'une transition à la hauteur du défi écologique ou bien ne sont-elles que des dispositifs visant à la simple acceptabilité sociale des mesures écologiques ? Ne s'agit-il que de rendre la transition acceptable (chèques énergie, aides à la rénovation (MaPrimeRénov'), subventions pour véhicules propres, tarification sociale de l'eau ou des transports, chèque alimentation durable, etc.), permettant aux politiques écologiques de ne pas être (trop) régressive ? Ou au contraire l'articulation d'une dimension sociale et écologique dans la construction des politiques publiques ne doit-elle pas plutôt avoir comme objectif de réduire à la fois/ensemble les inégalités sociales et les inégalités environnementales ?

Le « verdissement » des politiques de l'emploi et de la protection sociale ?

Concernant les domaines de la famille, de la santé, des accidents du travail, du chômage, de la retraite, et de la dépendance, le système de protection sociale ne fait-il que s'adapter à la transition écologique ou peut-il y contribuer favorablement ? Quel rôle revêt-il et quelles actions sont mises en place par les acteurs ? Peut-il permettre de réduire les risques sociaux-écologiques, d'assurer une redistribution dans l'objectif de réduire les inégalités sociales environnementales ou encore d'accompagner la transition écologique ? De leur côté, comment les politiques de l'emploi et de formation accompagnent-elles la reconversion des métiers des secteurs « bruns » (automobile, industrie fossile) et la création d'emplois « verts » (bâtiment, énergies renouvelables, économie circulaire) ? Plus largement comment est envisagée la transformation des emplois et des activités dans l'ensemble des organisations productives, qu'elles soient impliquées ou impactées par la transition écologique ? Dans quelles mesures cela peut-il conduire à une augmentation ou à une réduction des inégalités de revenu, de statuts, de conditions de travail (temps, horaires, pénibilités), en particulier s'agissant des problématiques du genre ?

Comment repenser les politiques sociales à l'horizon d'une « transition juste » ?

Sur un plan de la réflexion normative, comment penser une "transition juste" qui ne soit pas juste une transition ? Comment concevoir un nouveau référentiel de politique publique qui soit à la fois social et écologique, qui ne laisse aucun groupe social de côté, qui compense les pertes (emplois, pouvoir d'achat), qui garantisse à tous l'accès aux services essentiels (mobilité, énergie), le tout en rendant effectif la participation démocratique des citoyens dans le contexte de la montée des populismes ? Comment penser et mettre en œuvre une transition écologique qui soit à la fois sociale et démocratique ? Dans quelle mesure les démarches écoféministes peuvent-elles contribuer au renouvellement du référentiel des politiques publiques ?

Au-delà du thème de ces journées, des propositions non spécifiques au thème central, relevant des champs habituels de l'économie sociale, sont également attendues (santé, éducation, protection sociale, logement, économie du secteur non marchand, pauvreté et exclusion, inégalités, culture, travail-emploi-formation, care, expérimentations …), qu'elles concernent les économies des Nords ou des Suds.

Le colloque est ouvert aux différentes disciplines (économie, gestion, sociologie, sciences politiques, démographie, droit, géographie, histoire, aménagement, …), aux différentes approches qu'elles soient empiriques ou purement théoriques, ainsi qu'à leurs croisements.

Modalités de réponse à l'appel à communication

Les projets de communications doivent être présentés selon le plan suivant :
— titre de la communication, nom(s) d'auteur(s) ; adresse(s) électronique(s) de ou des auteurs [en cas de co-auteurs, souligner le nom du correspondant], organisme d'appartenance du ou des auteurs ;
— exposé bref de la problématique et de son enjeu ;
— pour les communications entrant dans le thème principal du colloque, numéro du thème et/ou articulation avec la problématique proposée ;
— originalité de la communication en la situant dans la littérature existante ;
— nature de la communication : théorique, empirique ;
— démarche méthodologique : sources et outils ;
— bibliographie sélective (5 à 10 références) ;
— candidature à la publication pour les actes du colloque.

Les projets de communication ne doivent pas excéder 2 pages (hors bibliographie).

Ces projets seront exclusivement soumis par voie électronique à l'adresse suivante : aes2027@univ-lille.fr

Les projets de communication retenus pourront candidater à la publication pour les actes de l'AÉS 2027 (sous forme de chapitre d'ouvrage).

Calendrier :
— Date limite de soumission des propositions de communications : lundi 7 décembre 2026
— Réponse du comité d'organisation : vendredi 18 décembre 2026
— Date limite d'envoi des propositions de contribution pour les Actes : lundi 22 mars 2027

*La journée du mercredi 8 septembre 2027 est réservée aux **doctoriales** et fera l'objet d'un appel spécifique.*

Comité scientifique de l'Association d'Économie Sociale

Philippe Batifoulier (Université Sorbonne Paris-Nord), Samia Benallah (Université de Reims Champagne-Ardenne), Hervé Blanchard (Université de Perpignan Via Domitia), Anne Buttard (Université de Bourgogne), Nicolas Da Silva (Université Sorbonne Paris-Nord), Jean-Paul Domin (Université de Reims Champagne-Ardenne), Anne Fretel (Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis), Maryse Gadreau (Université de Bourgogne), Ariane Ghirardello (Université Sorbonne Paris-Nord), Guillemette de Larquier (Université de Lille), François Legendre (Université Paris-Est Créteil), Stéphane Longuet (Université de Picardie Jules-Verne), Michel Maric (Université de Reims Champagne-Ardenne), Delphine Remillon (Institut national d'Études démographiques), Camille Retsin (Université de Reims Champagne-Ardenne) et Adèle Sébert (Université de Reims Champagne-Ardenne).

Comité d'organisation

Guillemette de Larquier, Martine Pernod-Lemattre, Cécile Vasseur, Richard Sobel, Clément Cayol, Noah Cautier, Ilona Delouette, Yoann Demoli, François-Xavier Devetter, Clotilde Grassart, Clotilde Lemarchant, Mathéo Morel, Blandine Mortain, Sylvain Vatan.

Contact

Le site de l'AÉS est à l'adresse : http://association-economie-sociale.fr/
Courriel du comité d'organisation : aes2027@univ-lille.fr